



Hausse de la production française de sucre sur fond de prix communautaires élevés

Après deux campagnes en déficit et une campagne 2010/2011 à l'équilibre, le bilan mondial en 2011/2012 devrait être excédentaire. Les cours mondiaux du sucre, qui avaient atteint des niveaux records lors de la campagne 2010/2011 faute de stocks suffisants, sont à la baisse sur les huit premiers mois de la campagne. La production européenne de sucre est en forte hausse en 2011/2012, résultat de rendements exceptionnels. La production française suit cette tendance et reste la première de l'Union européenne. Malgré cette bonne production, les prix du sucre du quota sont en très forte hausse, notamment depuis septembre 2011.

Hausse de la production européenne de sucre

Dans l'Union européenne, pour la campagne 2011/2012, les rendements (11,6 t/ha) sont en forte hausse et sont supérieurs de 16 % à la moyenne des cinq campagnes précédentes. Par ailleurs, les surfaces sont en légère hausse par rapport à la campagne 2010/2011 (+ 2,6 %), mais restent inférieures de près de 30 000 hectares à la moyenne des cinq dernières campagnes.

La production européenne de sucre – y compris le sirop de sucre pour la production d'éthanol et pour les industries chimiques et pharmaceutiques – augmente de 20 % pour la campagne

2011/2012. Exprimée en sucre blanc, elle atteint 18,5 millions de tonnes en 2011/2012, contre 15,4 millions en 2010/2011. Toutes les productions européennes, à l'exception de l'Italie et de la Grèce, ont augmenté par rapport à la campagne précédente. Si la croissance de la production française en sucre (+ 16 %) est inférieure à celle de la plupart des autres états membres de l'UE, la France n'en demeure pas moins le premier producteur de sucre devant l'Allemagne et la Pologne.

Forte hausse des prix du sucre sur le marché communautaire

D'abord marqués par une baisse programmée dans le cadre de la réforme de l'Organisation commune de marchés

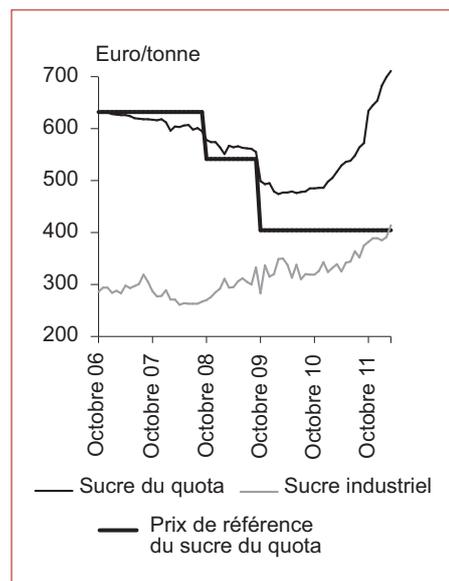
entre 2006 et début 2010, les prix du sucre du quota s'étaient stabilisés tout au long de l'année 2010. En 2011, les prix du sucre du quota sont partis à la hausse, passant de 486 euros/tonne (€/t) en décembre 2010 à 654 €/t en décembre 2011. Cette hausse ne se dément pas sur les trois premiers mois de 2012 (711 €/t en mars 2012). De ce fait, le prix du sucre du quota, qui était passé en dessous du cours mondial (marché à terme de Londres) en octobre 2010, est repassé au-dessus en mars 2011 et le dépasse de plus de 220 €/t en mars 2012.

Ce niveau de prix du sucre, malgré une très bonne campagne de production 2011/2012, est atteint dans un contexte de marchés internationaux plutôt hauts.

Par ailleurs, il est établi à partir des prix pratiqués sur le marché au comptant, faiblement représentatif du marché communautaire dans son ensemble. Il s'explique aussi par la conjugaison de deux facteurs ayant créé des difficultés d'approvisionnement durant les deux dernières campagnes : d'une part un niveau d'importations en provenance des pays ACP/PMA inférieur aux prévisions (cf. encadré sur la réforme sucrière), et d'autre part une progression de la consommation alimentaire. Ainsi, pour répondre à la demande, l'UE a autorisé depuis décembre 2011 la vente sur le marché communautaire de 650 000 tonnes de sucre hors quota et l'importation de 350 000 tonnes de sucre à droit réduit.

Par ailleurs, le prix du sucre hors quota est aussi en hausse (+ 13 % entre décembre 2010 et décembre 2011), mais sur un rythme moins élevé que le sucre du quota. Cependant, les prix du sucre hors quota sont tendanciellement en hausse depuis la seconde moitié de l'année 2008, en relation avec les cours mondiaux, tandis que la hausse des prix du sucre du quota est plus récente.

Hausse des prix sur le marché européen



Source : FranceAgriMer d'après la Commission européenne

Une campagne française 2011/2012 record

En France, les surfaces emblavées en betteraves du quota et hors quota s'étendent en 2011 sur plus de 390 000 hectares, en légère hausse sur un an (+ 2,7 %). Par ailleurs, les rendements de betterave à 16° (97 t/ha) sont en forte hausse par rapport à 2010 (83 t/ha) et sont même supérieurs de près de 10 t/ha à la moyenne des cinq années précédentes. Ainsi, la production de betterave est très importante et dépasse 38 millions de tonnes (+ 17 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années).

Avec une production approchant cinq millions de tonnes (Mt) de sucre de betterave pour la campagne 2011/2012, en hausse de 16 %, la France reste en tête des principaux pays producteurs de sucre de l'Union européenne. Elle totalise avec l'Allemagne 40 % de la production hors quota de l'UE. Si le sucre de betterave du quota reste par définition stable, celui de la betterave hors quota est en forte augmentation (+ 43 %). Ainsi, la production de sucre de betterave hors quota, d'un niveau d'environ 2 Mt en 2011/12, dépasse le précédent pic de la campagne 2009/2010 (près de 1,8 Mt).

La production de sucre hors quota est pour partie vouée à l'exportation contingente sur le marché mondial, pour partie destinée à l'industrie chimique et à la fabrication d'alcool-éthanol. Les exportations de sucre brut et raffiné vers les pays tiers devraient enregistrer une hausse sensible pour la campagne 2011/2012, une partie du contingent d'exportation de 2010/2011 ayant été reportée sur 2011/2012. Ainsi les exportations françaises sur les six premiers mois de la campagne, sont en hausse de 59 % par rapport à la campagne 2010/2011 et dépassent de 54 % la moyenne des cinq dernières campagnes.

Le retour à l'excédent mondial en sucre permet aux cours de se détendre

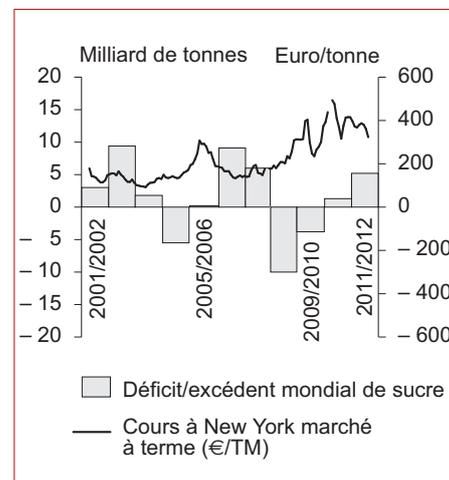
Après deux campagnes en déficit, le bilan mondial de la campagne 2010/2011 marque un retour à l'équilibre entre la consommation et la produc-

tion, d'après l'International sugar organization (Iso). La campagne 2011/2012 devrait présenter un bilan mondial excédentaire de 6,5 Mt. La production mondiale atteindrait le niveau record de 173,8 Mt (+ 5 % par rapport à 2010/2011). En effet, la hausse des productions de l'Inde, de l'UE ou de la Russie fait plus que compenser la baisse de la production brésilienne en sucre, le Brésil étant le premier exportateur mondial. Parallèlement, la consommation mondiale devrait augmenter (+ 2,3 %), mais à un rythme moins soutenu que la production. Cependant, la campagne 2011/2012 renoue avec la croissance, alors que la consommation mondiale en sucre était restée stable durant les deux campagnes précédentes.

Après deux campagnes déficitaires et une campagne 2010/2011 à l'équilibre, les stocks mondiaux de début de campagne sont très bas. Malgré l'excédent attendu en 2011/2012, le niveau des stocks ne devrait pas pouvoir fortement augmenter. Cependant, cela semble suffisant pour faire baisser les cours en début de campagne.

Après un rebond de janvier à mars, la baisse des cours mondiaux entrevue en début de campagne reprend. Ainsi, le cours du sucre brut à New York est passé de 415 €/t à la fin de la campagne 2010/2011 à 323 €/t en mai 2012. Cependant, les cours restent encore largement au-dessus de la situation précédant la campagne 2009/2010.

Le retour à un excédent mondial en sucre en 2011/2012 semble permettre au cours de redescendre



Sources : ISO, FranceAgriMer, La Dépêche

L'organisation commune du marché du sucre et sa réforme de 2006

L'organisation commune des marchés (OCM)

L'organisation du marché du sucre est fondée sur le système des quotas de production (13,3 Mt et 0,7 Mt d'isoglucose répartis entre 20 États membres), un prix minimum de la betterave pour la production de sucre sous quota et une protection douanière très élevée aux frontières. L'ensemble de ces ressources couvre la consommation alimentaire communautaire (16 Mt).

Cette OCM prévoit en outre des mécanismes de régulation spécifiques au marché du sucre :

- le report, qui autorise chaque fabricant à comptabiliser une partie de sa production hors quota comme production sous quota de la campagne suivante ;
- le retrait, qui autorise la Commission européenne à reporter une partie de la production sous quota sur la campagne suivante ;
- les restitutions à la production, accordées en cas d'indisponibilité du sucre excédentaire sur le marché de l'UE au prix du sucre mondial ;
- le pouvoir conféré à la Commission européenne d'adopter toute mesure de gestion temporaire de marché en cas de variation anormale des prix communautaires ou des prix mondiaux, susceptible de générer des difficultés d'approvisionnement du marché européen.

Le marché du sucre bénéficie également d'un système d'intervention et de restitutions à l'exportation :

- stockage privé en deçà du prix de référence (404,40 €/t pour le sucre blanc et 335,20 €/t pour le sucre brut) ;
- restitutions aux exportations mises à zéro dans le secteur du sucre depuis le 1^{er} octobre 2009.

Parallèlement, la profession est soumise à une taxe à la production (12 €/t de quota de sucre et 6 €/t de quota d'isoglucose).

Enfin, le règlement communautaire prévoit l'existence d'accords interprofessionnels encadrant les relations entre fabricants de sucre et planteurs.

La réforme de 2006

L'OCM du sucre a été réformée en 2006. L'organisation qui prévalait alors faisait face à différentes critiques : les pays tiers l'accusaient de concurrence déloyale et de protectionnisme et ont attaqué ce régime à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Pour répondre à ces critiques et à la décision de 2004 de l'organe de règlement des différends de l'OMC, l'UE a pris des mesures visant à réformer l'OCM mise en place en 2001 et à réduire la production sous quota de 6 Mt.

La première est la création d'un prix de référence remplaçant le prix d'intervention qui ouvre une aide au stockage privé lorsque le prix du marché passe en dessous de celui de référence ainsi que le déclenchement du mécanisme d'intervention qui consiste à racheter du sucre du quota à 80 % du prix de référence sous condition de quantité maximale et garantit un prix minimum pour la betterave sous quota, mais pas pour le sucre. Le stockage privé n'a à ce jour jamais été mis en œuvre. Par ailleurs, ces prix sont plus bas que les prix avant la réforme. De plus, les quotas de sucre A (sucre destiné à la vente sur le marché communautaire) et de sucre B (sucre destiné à l'exportation subventionnée aux pays tiers) sont fusionnés. Pour éviter que les prix baissent en dessous des prix de référence, outre le stockage privé et le mécanisme d'intervention, lorsque la production dépasse le quota, il est possible de reporter la vente de cette production à la campagne suivante. Les sucres du quota sont destinés à la consommation communautaire, ceux hors quota aux utilisations industrielles et à l'exportation.

Au niveau des échanges avec les pays tiers, l'UE peut exporter dans le cadre de ses engagements avec l'OMC dans la limite du plafond de 1,37 Mt. Pour les importations, le régime en faveur des pays les moins avancés (PMA) est maintenu et lui sont étendus les prix garantis ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Par ailleurs, afin de remédier à des perturbations du marché, la Commission européenne pourra prendre des mesures d'ouverture ou de restriction des importations, ainsi qu'à l'ouverture à la vente de sucre hors quota au marché communautaire.

Enfin, un fonds de restructuration a été créé pour financer le démantèlement de sucreries entre 2006 et 2008. Abondé par une taxe prélevée sur le sucre et l'isoglucose du quota, ce fonds a conduit la filière à abandonner près de 5,8 Mt de sucre sous quota engendrant la fermeture de près de 73 usines. Depuis, l'UE est passée du statut d'exportateur net au statut d'importateur net. Sa consommation alimentaire est couverte par la production communautaire (82 %) et les importations (18 %).

Prix de référence en €/t	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Sucre blanc	541,5	404,4	404,4	404,4
Sucre brut	448,8	335,2	335,2	335,2
Betterave sous quota	27,83	26,29	26,29	26,29

Sources et définitions

Service de la Statistique et de la prospective

FranceAgriMer

International sugar organization

La Dépêche/Le Petit Meunier

Pour en savoir plus

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sur les grandes cultures sont disponibles à parution sur le site Agreste de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- dans « Données en ligne - Conjoncture agricole - Grandes cultures et fourrages » pour les séries chiffrées
- dans la rubrique « Conjoncture - Grandes cultures et fourrages » pour les publications Agreste Conjoncture

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

- « Hausse des surfaces en cultures de printemps après les destructions de céréales d'hiver causées par le gel », Infos rapides Grandes cultures et fourrages n° 3/12, mai 2012
- « Cours du sucre toujours élevé malgré le retour à l'excédent de la production mondiale », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2011/140, mars 2011

Les dernières publications FranceAgriMer parues sur le thème sont :

- « Bulletin n° 496 », mai 2012
- « Le marché du sucre n° 17 », mars 2012

Le Centre de documentation et d'information Agreste (CDIA) : ouverture les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 49 55 85 85, Mél : agreste-info@agriculture.gouv.fr

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole www.agreste.agriculture.gouv.fr

Organismes et abréviations

ACP : Afrique-Caraïbes-Pacifique

ISO : International sugar organization

OCM : Organisation commune de marchés

OMC : Organisation mondiale du commerce

PMA : Pays les moins avancés



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 49 55 85 05 - Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald

Rédacteur : Guillaume Wemelbeke

Composition : SSP Beauvais

Dépôt légal : À parution

© Agreste 2012

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole

www.agreste.agriculture.gouv.fr